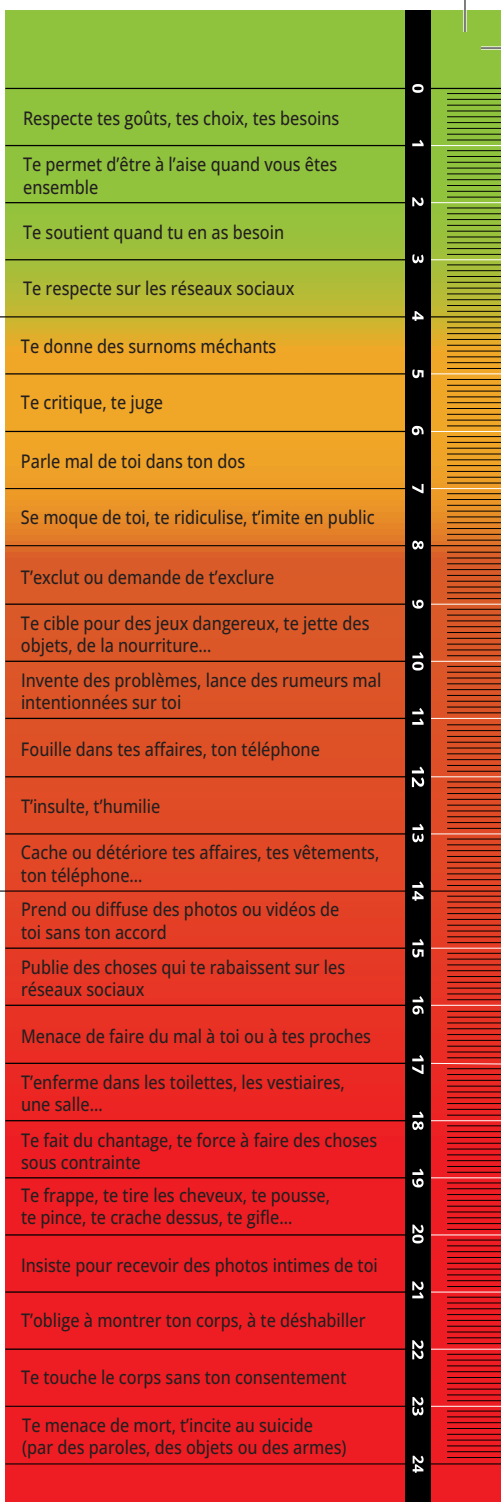


Comportement positif
Vous vous respectez
mutuellement

Vigilance, dis stop Protège-toi et demande de l'aide
Ces comportements sont inacceptables. Ce qui se passe n'est pas normal,
et tu n'as pas à le supporter. Ce n'est pas de ta faute. Ne reste pas seule

Demande de l'aide. Ne reste pas seule
Ces comportements sont sanctionnables par l'école et la justice



Au collège / au lycée
Le harcèlomètre :
pour mesurer et agir

STOP




au harcèlement

POUR DÉNONCER / SE RENSEIGNER

3018 harcèlement
à l'école

05 56 48 65 64

Association laïque Le Prado

 Dans ton établissement, des
élèves ambassadeurs sont
là pour t'aider, contacte-les !

EN CAS D'URGENCE

17 police secours

LES SANCTIONS

Le harcèlement scolaire peut être puni par :

3 à 10 ans d'emprisonnement

45 000 € à 150 000 € d'amende

Loi n°2022-299 du 2 mars 2022

**Traduit dans
plusieurs langues**
sur cenon.fr/harcelement



 **d'infos**
sur cenon.fr

